

PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée : 8009929 Canada Inc., dba LABYRINTH

Nom de la personne-ressource : Andrei Parfenov, président

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 1920, chemin Ellesmere, bureau 007
Toronto, (Ontario)
M1H 2V6

Téléphone : 647 556-3970

Site Web : www.labyrinthtag.com

Courriel : contact@labyrinthtag.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit du français à l'anglais du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en anglais. En cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version française du document prévaut.

N° de dossier du CCN	06038
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection, 2022-05-27 (v6)
Sous-programmes d'accréditation	Évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique
Accréditation initiale	2023-10-10
Accréditation la plus récente	2023-10-10
Accréditation valide jusqu'au	2027-10-10

Autres établissements fixes permanents

Voir l'adresse de l'entité juridique susmentionnée. Aucun autre établissement n'est compris dans l'accréditation.




Type d'exigences selon l'organisme d'inspection

Le type A décrit dans l'annexe A – Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection de la norme ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection correspond le mieux au type d'activités menées par l'organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. Ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets qu'il inspecte. Il ne doit pas non plus être lié à une entité juridique séparée agissant dans les domaines de la conception, de la production, de la fourniture, de l'installation, de l'acquisition, de la possession, de l'utilisation ou de la maintenance des objets inspectés par : 1) une ou un même propriétaire, sauf si les propriétaires n'ont pas la possibilité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, sauf si elles exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) le fait de relever directement de la même supérieure ou du même supérieur hiérarchique, sauf si cela ne peut pas influencer le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent changer les résultats d'une inspection.

Portée d'accréditation

I : Programme d'appareillages électriques

Programme de base	SPE-1000 – Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales
Norme(s) d'inspection	SPE-1000 – Code modèle pour l'évaluation à pied d'œuvre de l'appareillage électrique Code canadien de l'électricité

<p>Étiquette d'inspection</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td colspan="3" style="padding: 10px;"> <p>LABYRINTH</p> <p>SPECIAL INSPECTION SERVICE</p> </td> </tr> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> <p>This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.</p> </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;">  </td> <td style="width: 33%; padding: 5px;"> <p>Ce produit est évalué selon le code modèle SPE-1000. Une telle évaluation ne constitue pas la certification mais est une forme admise d'approbation des produits électriques par l'autorité compétente.</p> </td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="padding: 5px;"> <p>SERVICE D'INSPECTION SPÉCIALE</p> <p>###-###-###</p> </td> </tr> </table> <p><i>L'étiquette ci-dessus est conforme à la norme CSA SPE-1000 et est entrée en vigueur le 2023-10-03.</i></p>	<p>LABYRINTH</p> <p>SPECIAL INSPECTION SERVICE</p>			<p>This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.</p>		<p>Ce produit est évalué selon le code modèle SPE-1000. Une telle évaluation ne constitue pas la certification mais est une forme admise d'approbation des produits électriques par l'autorité compétente.</p>	<p>SERVICE D'INSPECTION SPÉCIALE</p> <p>###-###-###</p>		
<p>LABYRINTH</p> <p>SPECIAL INSPECTION SERVICE</p>										
<p>This product is evaluated to the Model Code SPE-1000. Such evaluation does not constitute certification but is an accepted form of approval of electrical products by the authority having jurisdiction.</p>		<p>Ce produit est évalué selon le code modèle SPE-1000. Une telle évaluation ne constitue pas la certification mais est une forme admise d'approbation des produits électriques par l'autorité compétente.</p>								
<p>SERVICE D'INSPECTION SPÉCIALE</p> <p>###-###-###</p>										
<p>Établissements</p>	<p>A</p>									
<p>Portée d'accréditation</p>	<p>Évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales et étiquettes d'approbation apposées sur les appareillages et systèmes électriques, qui doivent être conformes à ce qui suit :</p> <p>Domaine d'application du code modèle CSA SPE-1000 pour l'évaluation à pied d'œuvre et l'inspection spéciale de l'appareillage électrique, excluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les fils et les câbles; b) les dispositifs de câblage; c) l'appareillage pour emplacement dangereux; d) l'appareillage et les systèmes électromédicaux; e) les composants* qui devront faire l'objet d'une autre évaluation en tant que partie d'un ensemble, comme les interrupteurs, les relais et les minuteriers; f) l'appareillage raccordé à une ligne électrique dont la tension est supérieure à 46 kV; g) les monte-personne, les ascenseurs et monte-charges, les aides à monter et les autres appareils semblables (à l'exception des panneaux de commande); h) tout appareillage pour lequel l'évaluation à pied d'œuvre est interdite par l'autorité compétente (comme l'appareillage d'épuration d'air destiné à produire de l'ozone). <p>*Les évaluations à pied d'œuvre/inspections spéciales s'appliquent uniquement à l'appareillage qui peut être raccordé à l'alimentation conformément au Code canadien de l'électricité – Première partie.</p>									

Notes

- L'accréditation de 8009929 Canada Inc., dba LABYRINTH en tant qu'organisme d'inspection d'appareillages électriques doit encore être vérifiée par le CCN.
- En attendant la réalisation d'une vérification complète par le CCN (observation d'audit), 8009929 Canada Inc., dba LABYRINTH est autorisé à effectuer des inspections à condition que le CCN soit présent. Il lui est interdit d'apposer ses étiquettes d'inspection sur les équipements inspectés sans la présence ou l'accord du CCN.

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation remis par le Conseil canadien des normes (CCN) à 8009929 Canada Inc., dba LABYRINTH. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2023-10-17